Image not found or type unknown

PB LORS DE L ETAT DES LIEUX

Par **coraliecaffiaux**, le **24/05/2011** à **19:12**

Bjr à tous, et merci de prendre le temps de lie mon soucis....
la petite histoire, j'ai visité un appart via agence le 09/04/2011, j'ai eu accord de principe selon revenus etc par l'agence +/- 2 -3 semaines plus tard ... le 05/05 j'ai signé bail dans l'agence (que je n'ai tjrs pas) puis le 10/05 j'ai fait ETAT DES LIEUX avec un expert mandaté.

Le soucis : appart crade frigo ki coule, plein de graisse dans les meubles, les tapisserie crade, des prises demontés ... j'ai signé sur appel à l'agence (qui m'a confirmé qu'1 entretien devait etre fait + refetion de la tapisserie + conseil de l'expert l'etat avec la mention " ETAT DES LIEUX SOUS RESERVE DES TRAVAUX A EFFECTUE CE KI RETARDE LA DATE DU DEBUT DE LOCATION "

Aujourd'hui, je ne suis toujours pas dedans et je saute de maison en maison la semaine car je n'ai plus de logement... je ne sais plus koi faire et personne ne me rappel ... please help me

Thks

Coralie

Par **Domil**, le **24/05/2011** à **19:18**

LRAR de mise en demeure, au bailleur (pas à l'agence) de fournir les clés immédiatement, sans délai, qu'à défaut de réponse dans les 48h, vous l'assignez en référé pour exiger les clés sous astreinte ainsi qu'une provision de dommages et intérêts.

Par **coraliecaffiaux**, le **24/05/2011** à **19:32**

bsr merci pour la reponse en fait j'ai les clefs de l'appartement mais l'expert et l'agence m'ont dit kil allait faire intervenir une ste g fait etat de lieux avec reserve des travaux a effectué.
de ce fait je n'ai rien mis dans l'appart car fo refaire nettoyage de sols et mur ... mais je vais preparer une AR ...
estiation entreprise entreprise : 2000 €
et foncia m'a proposé les 400 € pour tout faire moi mm

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés